

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 20 janvier 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : CRÉATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES MESURES DISCIPLINAIRES

PROVENANCE : Direction générale
PERSONNE RESPONSABLE : Dr Pierre Gfeller, président-directeur général
SECTEUR D'ACTIVITÉ : Direction générale

SOMMAIRE :

Le conseil d'administration a modifié ses règlements afin de mettre sur pied un comité d'évaluation des mesures disciplinaires qui exerce entièrement la compétence dévolue au conseil d'administration par les articles 249, 250 et 251 de la LSSSS. Ces articles traitent des mesures disciplinaires envers un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Le conseil doit donc désigner 5 de ses membres, dont au moins la moitié de ceux-ci sont des membres indépendants. De plus, le conseil d'administration doit nommer le président du comité parmi ces 5 membres.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration procéder à la création du comité d'évaluation des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du CMDP.

Faciliter le traitement des recommandations en provenance du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens concernant les mesures disciplinaires s'appliquant à ses membres, soit : un médecin, un dentiste ou pharmacie.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉSOLUTION :

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet de créer ce comité;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de NOMMER les 5 personnes suivantes comme membre du comité d'évaluation des mesures disciplinaires à l'égard du conseil des médecins, dentistes et pharmacies :

- **Dre Christiane Richard**
- **Mme Alida Piccolo**
- **M. Yvon Jasmin**
- **Mme Lucy Rodrigues**
- **Dr Pierre Gfeller**